



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 32/2026

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Sous la présidence de Madame Véronique KREMER, Présidente

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le jeudi 18 juin 2026)

Présents : 10

Absents : 9

(Pouvoirs : 5)

Présents : Madame Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Michel LISSMANN, Thierry PERNET, Roger PEULTIER, Tanguy SERVAIS, Dimitri SOKOLOWSKI, Bernard STAUDT, Lucien VETSCH.

Absents excusés :

Nathalie CASCIOLA	(pouvoir donné à Thierry PERNET)
François HENRION	(pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Nathalie HESSE	(pouvoir donné à Véronique KREMER)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Salvatore TABONE	(pouvoir donné à Dimitri SOKOLOWSKI)
Claire ANCEL, Olivier MITZNER, Damien THIEL, Frédéric NAVROT	

OBJET : FINANCES - MISE A LA REFORME DU VEHICULE RENAULT MASTER EX-057-TD

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le parc de véhicules de la Régie, dont l'acquisition a été faite pour la grande majorité en 2018, à la création de la Régie, commence à être vieillissant et nécessite un renouvellement. La sortie du patrimoine de la Régie de quelques véhicules a déjà été prévue par délibération n° 30-2025 du 24 septembre 2025.

Suite à un sinistre survenu le 30 mai 2026, il convient d'ajouter à cette liste de véhicules, le Renault Master immatriculé EX-057-TD, déclaré hors d'état de circuler.

La valeur des réparations étant supérieure à la valeur du véhicule, ~~il est proposé au Conseil~~
d'Administration :

- De constater la désaffectation de ce véhicule,
- D'approuver le déclassement de ce véhicule,
- D'autoriser la cession de ce véhicule à la société d'assurances Groupama pour mise à la réforme,
- D'autoriser la Directrice à signer tous les documents afférents à cette cession.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSTATE la désaffectation du véhicule RENAULT MASTER immatriculé EX-057-TD le 30 mai 2018, non roulant suite à un accident provoqué par un tiers et dont la valeur des réparations est supérieure à la valeur du véhicule,

APPROUVE le déclassement du véhicule précité,

AUTORISE la cession de ce véhicule à la société d'assurances GROUPAMA pour qu'elle procède à sa mise à la réforme et sa destruction,

AUTORISE la Directrice de la Régie à signer tous les documents afférents à cette cession.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 29 juin 2026,

La Présidente,



Véronique KREMER

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.